



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1332-26** - CAMAC : **248411** - Compétence : **ME** – Propriétaires : **MONNARD, Charly et Olivier** – Promis-vendu : **BEMAX SA, BARONE Vincenzo** - Coordonnées géographiques : **2560290/1137950** - Lieu-dit : « **ROUTE DU SIMPLON 11** » - Parcelles Nos **1115-1119** - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **BF ARCHITECTURE & TECHNIQUE DU BÂTIMENT SÀRL, BRESSOUD François** - Projet :

CONSTRUCTION D'UN HÔTEL, POSE DE PANNEAUX SOLAIRES ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 01.04.2026 au 30.04.2026

CONSULTATION DU DOSSIER :

- **AU GREFFE MUNICIPAL :** **LE LUNDI DE 14H00 À 17H00**
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- **SUR INTERNET PAR LE LIEN :** cartoriviera.ch/enquetes-publiques

○○○○○

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS



Nous vous informons que la Commune dispose d'un nouveau règlement sur la gestion des déchets ainsi que d'une directive municipale, réglant les aspects pratiques.

Les documents sont consultables sur le site Internet <https://www.noville.ch/reglements-communaux>.

Le fonctionnement et la gestion de la déchetterie restent inchangés. La déchetterie reste ouverte, sans contrôle, ni pesée des déchets verts et encombrants, du lundi au samedi de 08h00 à 20h00.

Dès l'année 2026, la taxe forfaitaire de base se portera à CHF 100.00. Contrairement à l'ancien règlement, les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus seront exemptés de cette taxe.





AVIS À LA POPULATION

GIRON DES MUSIQUES DU DISTRICT D'AIGLE – NOVILLE – 12-14.06.2026

Le Giron des Musiques du district d'Aigle se déroulera cette année à Noville, du vendredi soir 12 juin au dimanche 14 juin 2026. **Cette rencontre intégrera également la Fête au village.**



Le Comité d'organisation s'engage activement depuis de nombreux mois pour que cette manifestation d'envergure représente **un grand rendez-vous musical, mais également de nombreux moments de détente et de convivialité, en famille avec les enfants ainsi**

qu'entre amis. De nombreuses activités divertissantes ainsi que des stands de restauration sauront séduire toutes et tous. Le Comité invite également les habitants des rues du Levant et des Anciennes Postes à décorer leur habitation pour apporter des touches colorées et festives au cœur du village, idéalement sur le thème de la musique. Durant ces jours, le Comité attend environ 350 musiciens et plus de 1200 visiteurs.

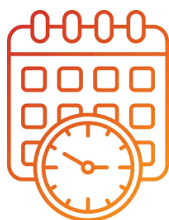
Le programme ainsi que des informations plus larges seront disponibles prochainement sur le site Internet www.girondesmusiques.ch et lors d'un second tout-ménage dans le courant du mois de mai.

D'ores et déjà le Comité précise que de nombreuses activités se déploieront dans la rue du Levant et le chemin des Granges. Le dimanche 14 juin dès 11h00, le cortège prendra son départ au Battoir en passant par le chemin du Battoir et la rue des Anciennes Postes pour terminer son parcours devant le Collège où se tiendra la partie officielle. **Le cortège et la partie officielle nécessiteront des restrictions momentanées de circulation** qui seront mentionnées de manière détaillée dans une prochaine communication, en partant du principe qu'il **existera des mesures préventives pour les habitants qui souhaiteront garder une certaine mobilité** (parcage dans une zone maintenue ouverte).

Le Comité remercie d'ores et déjà les personnes concernées pour leur compréhension en lien avec les quelques dérangements liés à la manifestation et se réjouit vivement, avec la fanfare de l'Écho de la Plaine, de retrouver la population lors de ces journées musicales et festives.



CONTRÔLE DES HABITANTS – FERMETURE AVRIL 2026



Nous vous informons que le Contrôle des habitants sera fermé **du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026.**

En cas d'urgence pour l'établissement d'une carte d'identité ou si vous devez faire votre passeport **ET** votre carte d'identité (offre combinée), veuillez vous adresser au Centre de biométrie à Lausanne, Voie-du-Chariot 3, 1003 Lausanne – 021.316.20.30 – info.passeport@vd.ch.

Pour toute autre demande, adressez-nous un courrier électronique à habitants@noville.ch.

